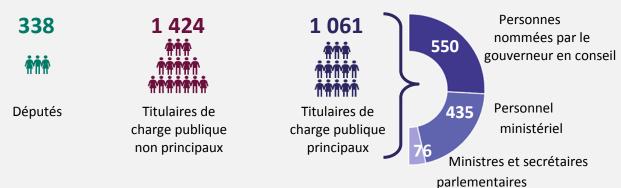
COMMISSARIAT AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS ET À L'ÉTHIQUE

Rapport statistique trimestriel 2019-2020

T3 – octobre à décembre 2019

Le Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique assure le suivi et la surveillance des indicateurs de rendement principaux afin de mieux harmoniser ses activités avec sa mission, évaluer sa charge de travail et cerner les tendances actuelles. Cliquez <u>ici</u> afin d'accéder aux données complètes.

QUI EST ASSUJETTI AUX RÉGIMES APPLIQUÉS PAR LE COMMISSARIAT?



Qu'avons-nous fait pour les députés?

CODE

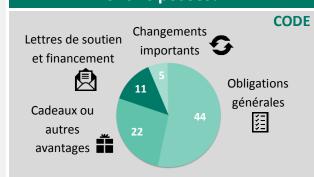
- 338 trousses de renseignements
- 82 fois où des conseils ont été fournis
- 2 processus de conformité initiale complété
- 5 inscriptions au registre public

Qu'avons-nous fait pour les titulaires de charge publique?

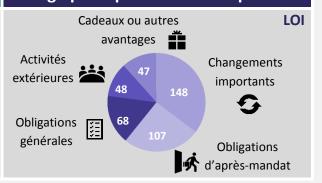
LOI

- 102 trousses de renseignements
- 1 684 rappels annuels
- 113 informations sur l'après-mandat
- 418 fois où des conseils ont été fournis
- 229 processus de conformité initiale complétés
- 131 inscriptions au registre public

Quelles questions les députés nous ont-ils posées?



Quelles questions les titulaires de charge publique nous ont-ils posées?





Qu'ont déclaré les députés?

Qu'ont déclaré les titulaires de charge publique?

CODE

2 déclarations sommaires



3 cadeaux ou autres avantages



Une fois élus, les députées et députés doivent remplir et soumettre une Déclaration sommaire.

Le Rapport d'étape de la conformité des députés peut être consulté sur notre site Web.

3 pénalités 5 ordonnances

1 mesure de conformité convenue *

23 biens



LOI

20 cadeaux ou 🏥 autres avantages

25 activités extérieures



2 récusations



45 déclarations sommaires



0 dettes



1 voyage



 $oldsymbol{1}$ exemption, annulation ou réduction d'aprèsmandat





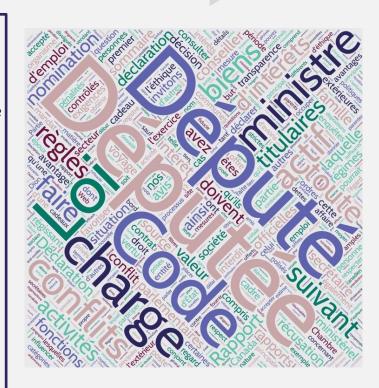
Qui est assujetti à la Loi sur les conflits d'intérêts?

Titulaires de charge publique (TCP)

Membres à temps partiel de conseils, de commissions et de tribunaux fédéraux, et certains employés ministériels à temps partiel.

Titulaires de charge publique principaux (TCPP)

- Ministres, secrétaires parlementaires, personnel ministériel.
- Personnes nommées à temps plein par le gouverneur en conseil, comme les sous-ministres, les chefs de sociétés d'État et les membres de conseils fédéraux.



Créé à l'aide de nuagesdemots.fr

IMPOSER DES SANCTIONS APPROPRIÉES Délais de dépôt des Procès-verbaux **Pénalités** déclarations LOI LOI LOI 1 défaut de 1 procès-verbal 96 % envoyé à des déclarer un titulaires de changement charge publique important 1 défaut de **Proportion des titulaires** 30 jours de charge publique déclarer un principaux nouvellement Délai accordé aux changement titulaires de charge nommés qui ont publique pour payer la important respecté les délais **pénalité** ou présenter Toutes les pénalités des observations sont gazouillées à de dépôt des écrites au commissaire partir du compte déclarations @ccie ciec **MENER DES ENQUÊTES** Combien de dossiers avons-nous gérés ce trimestre? **CODE et LOI** 11 dossiers fermés 19 dossiers Quelle est la source ayant mené à Qui fait l'objet de ces dossiers? l'ouverture de ces dossiers? **CODE** et LOI **CODE** et LOI Député 26 % Ministre ou secrétaire parlementaire 5 % **Public Titulaire** 20 % de charge publique Médias **75** % 69 % À l'interne

ACTIVITÉS D'ÉDUCATION ET DE SENSIBILISATION



DEMANDES DES MÉDIAS ET DU PUBLIC

423 demandes du public

14 demandes des médias

donnant lieu à 6 articles



MENTIONS

485 mentions dans les médias

1 162 mentions sur Twitter



TWITTER

46 gazouillis envoyés

1 216 abonnés



SITE WEB

7 911 visiteurs du site Web

8 910 visites du registre public



PARLEMENT

0 comparutions

29% mentions du Commissariat à la période des questions



FORMATION

14 présentations

446 participants

NORMES DE SERVICE

Réponses aux demandes d'information des députés et des titulaires de charge publique dans les 3 jours ouvrables.



Réponses aux demandes d'information du 80 % public dans les 10 jours ouvrables.



Premier contact avec les nouveaux titulaires 98 % de charge publique et députés dans les 3 jours ouvrables.



demandes d'information des médias dans les

4 heures.

Réponses aux



Consultez sur notre site Web les données utilisées dans le rapport